



Réparation par un propriétaire et location de studio

Par Visiteur

Madame, Monsieur,

Mon fils de 21 ans, loue un studio depuis le 1er octobre 2010. lors de l'état des lieux, l'agence nous a signalé qu'une fenêtre était cassée ,il est en rez de chaussée et donc doit vivre avec le volet fermé et la fenêtre fermée par un gros scotch.la réparation devait être évidemment très rapide.

a ce jour, l'agence nous répond "que c'est en cours" ,
quels sont nos droits ? pouvons nous exiger une indemnisation ?

Merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Madame

Étant donné que les travaux traînent en longueur et que votre fils n'a qu'une fenêtre, vous pouvez demander une diminution du montant du loyer en compensation.

Cordialement

Par Visiteur

Madame

La discussion est restée ouverte. Vous pouviez demander des informations complémentaires.

Il n'existe aucun texte de loi prévoyant ce délai.

Le propriétaire doit être diligent dans un délai raisonnable, ce qui pour l'instant dans votre situation est le cas.

Cordialement